

LA PERFORMANCE

Notre performance collective passera par la mise à disposition d'outils pour les cabinets et leurs clients par le Conseil supérieur.

Elle passera également par la démonstration de notre utilité sociale et sociétale auprès de nos clients et des collectivités dans le respect de l'intérêt général.

Il est du devoir de notre Conseil supérieur de proposer à tous les cabinets les moyens de développer de nouvelles missions et de déployer de nouveaux métiers.

Nous avons de grandes opportunités de conquérir de nouveaux marchés, de les développer et de les fidéliser, y compris au sein de nos clientèles existantes.

La performance, passe aussi par la capacité de notre profession à être force de proposition via des think tank, des incubateurs, des start-ups sur lesquels nous pouvons miser pour le déploiement de notre profession en préservant notre **INDEPENDANCE**.

Enfin, la performance ne peut faire l'économie du numérique. Certains cabinets sont proactifs et précurseurs mais d'autres ont encore du chemin à parcourir et de l'évolution culturelle à réaliser.

Ils ont besoin d'être accompagnés et c'est le rôle de l'Ordre des experts comptables d'aider l'ensemble des cabinets et d'accompagner toute la profession dans ces changements.

En tout état de cause, l'objectif de RECIT est que chaque cabinet préserve son utilité, sa capacité de développement et la valeur ajoutée qu'il apporte à ses clients.

